

AMBIDEXTRE

Qui peut être porté sur les deux mains, droite ou gauche.

CE

Type de produit conforme à la législation européenne

CEI EN 61340-5-1

Protection des dispositifs électroniques des phénomènes électrostatiques - ESDS

ESD

Résistance électrique vers le sol entre 0.75 et 35 M0hm

CLASSE FFP1

POUSSIERES FINES NON TOXIQUES, BROUILLARDS/ AEROSOLS DONT LA PHASE LIQUIDE EST L'EAU OU L'HUILE.

(Bauxite, borax, brique, calcaire, cellulose, charbon, chaux, ciment, gypse, plâtre de Paris, pollen, saccharose, sucre ...)

CLASSE FFP1 S

POUSSIERES GROSSIERES ET NON TOXIQUES, BROUILLARDS DONT LA PHASE LIQUIDE EST L'EAU.

(Brique, calcaire, cellulose, charbon, ciment, gypse, plâtre de Paris, pollen, saccharose, sucre ...)

CLASSE FFP2

AEROSOLS FINS ET TOXIQUES : POUSSIERES, FUMÉES, BROUILLARDS DONT LA PHASE LIQUIDE EST L'EAU OU L'HUILE.

Protège des polluants couverts par la classe FFP1(oxyde d'aluminium, borax, cellulose, ciment, plâtre de Paris, pollen, sucre ...) plus: Bois dur, brouillards d'huile, chrome, cuivre, fibres de verre, fumées de soudure, hydroxyde de sodium, manganèse, nickel, oxyde de calcium, oxyde de zinc, quartz, résines polyester, silice.

CLASSE FFP2 D

POUSSIERES FINES ET TOXIQUES, BROUILLARDS/ AEROSOLS DONT LA PHASE LIQUIDE EST L'EAU OU L'HUILE.

(Idem FFP1 mais avec des concentrations plus élevées, plus: béton, poussières de bois, granit, hydroxyde de sodium, foin, fumées de soudure, kaolin, oxyde de calcium, oxyde de zinc (fumée), silice,...)

CLASSE FFP2 S

POUSSIERES FINES ET TOXIQUES, BROUILLARDS DONT LA PHASE LIQUIDE EST L'EAU.

(Idem FFP1S mais avec une concentration plus élevée, plus : bois dur, cuivre, fumées de soudure, hydroxyde de sodium, oxyde de calcium, oxyde de zinc (fumée), manganèse, quartz, résines polyester, silice ...)

CLASSE FFP3

AEROSOLS FINS ET TOXIQUES : POUSSIERES, FUMÉES, BROUILLARDS DONT LA PHASE LIQUIDE EST L'EAU OU L'HUILE.

(Idem FFP2 mais avec des concentrations plus élevées, plus: Fibres céramiques, brouillards d'huile, chromates, cobalt, micro organismes, substances radioactives ou biochimiques ...)

CLASSE FFP3S

AEROSOLS FINS ET TOXIQUES : POUSSIERES, FUMÉES, BROUILLARDS DONT LA PHASE LIQUIDE EST L'EAU.

CLASSE P1 D

POUSSIERES FINES NON TOXIQUES, BROUILLARDS ONT LA PHASE LIQUIDE EST L'EAU OU L'HUILE

(brique, calcaire, cellulose, charbon, ciment, gypse, plâtre de Paris, pollen, saccharose, sucre ...)

CLASSE P2 D

POUSSIERES FINES ET TOXIQUES, FUMÉES, BROUILLARDS DONT LA PHASE LIQUIDE EST L'EAU OU L'HUILE

(Idem P1 mais avec des concentrations plus élevées, plus: bois dur, cuivre, fumées de soudure, hydroxyde de sodium, oxyde de calcium, oxyde de zinc "fumée", manganèse, quartz, résines polyester, silice ...)

CLASSE P3 D

POUSSIERES FINES ET TOXIQUES, FUMÉES, BROUILLARDS DONT LA PHASE LIQUIDE EST L'EAU OU L'HUILE

(Idem P2 mais avec des concentrations plus élevées, plus: fibres céramiques, chromates, chrome, cobalt, micro organismes, substances radioactives ou biochimiques)

EN 1082-1

Gants et protège-bras contre les coupures et les coups de couteaux à main.

Partie 1 : gants en cotte de mailles et protège bras

EN 1149-1

Protection contre les charges électrostatiques

Vêtements antistatiques

Présentation :

La présente norme européenne spécifie les exigences électrostatiques et les méthodes d'essais pour les vêtements de protection dissipant l'électricité statique pour éviter les étincelles pouvant provoquer un incendie. Les exigences ne sont pas suffisantes dans les atmosphères inflammables enrichies en oxygène et la méthode d'essai n'est pas applicable aux tissus contenant des fibres à cœur conducteur. La présente norme européenne n'est pas applicable pour la protection contre les tensions du secteur.

Attribut 1 : Résistivité superficielle ($< 5E+10$ Ohms sur au moins une des faces)

Résistivité de surface

EN 12941

Vêtements de travail et équipements de protection, chaussure de travail, blouses, vestes, manteaux, pantalons, etc., catalogue en ligne, normes, conseil

EN 136

Exigences minimales des masques complets.

Elle fixe les exigences minimales des masques complets pour appareils de protection respiratoire. Elle contient des essais en laboratoire et des essais pratiques de performance pour s'assurer de la conformité avec les exigences ci-dessous :

- résistance à la température,
- résistance aux chocs,
- résistance à la flamme,
- résistance au rayonnement thermique,
- résistance à la traction,
- résistance aux produits de nettoyage et de désinfection.

De plus, l'inspection visuelle doit porter sur le marquage et la notice d'information du fabricant.

EN 140

Exigences minimales des demis et quarts de masques

Elle spécifie les caractéristiques minimales à exiger des demi-masques et quarts de masques destinés à être utilisés avec les appareils de protection respiratoire. Elle contient des essais de laboratoire et des essais pratiques de performance pour assurer la conformité avec les spécifications ci-dessous :

- résistance aux chocs,
- résistance aux produits de nettoyages et de désinfection,
- résistance à la température,
- résistance à la flamme,
- résistance respiratoire.

EN 141

Filtres anti-gaz et combinés

Elle concerne les filtres anti-gaz et les filtres combinés comme composant des appareils de protection respiratoire sans assistance. Elle comporte des essais de laboratoire pour assurer la conformité avec les exigences suivantes :

résistance aux chocs, température, humidité, milieux corrosifs,
résistance mécanique,
résistance respiratoire.

EN 143

Filtres contre les particules

Elle se rapporte aux filtres contre les particules comme composant des appareils de protection respiratoire sans assistance. Elle contient des essais de laboratoire pour assurer la conformité avec les spécifications suivantes :

- résistance aux chocs, à la température, à l'humidité et aux milieux corrosifs,
- résistance mécanique,
- résistance respiratoire.

EN 148 1

Appareils de protection respiratoire – Filetages pour pièces faciales – Partie 1: Raccord à filetage standard

EN 149

Demi-masques filtrants contre les particules

Elle spécifie les caractéristiques minimales à exiger des demi-masques filtrants utilisés comme appareils de protection respiratoire contre les particules. Elle contient des essais de laboratoire et des essais pratiques de performance pour assurer la conformité avec les exigences ci-dessous :

- résistance aux chocs,
- résistance aux produits de nettoyage et de désinfection,
- résistance à la flamme,
- résistance respiratoire.

EN 1598

Vêtements de travail et équipements de protection, chaussure de travail, blouses, vestes, manteaux, pantalons, etc., catalogue en ligne, normes, conseil

EN 166

Protecteurs individuels d'œil contre divers dangers.

La norme EN 166 est applicable à tous les types de protecteurs individuels de l'œil utilisés contre les divers dangers susceptibles d'endommager l'œil ou d'altérer la vision, à l'exception des rayonnements d'origine nucléaire, des rayons X, des émissions laser et des rayonnements infrarouges (R) émis par des sources à basse température. Les spécifications de cette norme ne s'appliquent pas aux protecteurs de l'œil pour lesquels des normes séparées et complètes existent, tels que protecteur de l'œil anti laser, lunettes solaires à usage général, etc. Les protecteurs de l'œil équipés de verres correcteurs ne sont pas exclus du domaine d'application.

EN 169

Filtres oculaires pour le soudage et les techniques connexes.

La norme EN169 donne les numéros d'échelon et les spécifications de transmission des filtres destinés à assurer la protection d'opérateurs effectuant les travaux concernant le soudage, le soudobrasage, le gougeage à l'arc et le coupage au jet de plasma.

Les autres exigences applicables pour ce type de filtre figurent dans l'EN166. Les spécifications pour les filtres de soudage à échelon de protection variable ou à double échelon de protection font l'objet de l'EN379.

EN 1731: 1998

SPECIFICATIONS POUR LES ECRANS GRILLAGES

Protecteurs d'œil, boucliers de visage, lunettes (sûreté), pare-soleil, vêtements de protection, prévention des accidents, sûreté professionnelle, conception, dimensions, force des matériaux, visibilité, inscription, exécution, essai thermique, résistance thermique, type examinant, symboles.

EN 175

Protection des yeux et du visage pour soudage et techniques connexes

La norme EN175 spécifie les exigences de sécurité et méthodes d'essai relatives aux équipements de protection individuelle utilisés pour protéger les yeux et le visage de l'opérateur contre les rayonnements optiques nocifs et contre les autres risques spécifiques dus aux procédés usuels de soudage, de découpe ou autres techniques connexes.

La présente norme spécifie la protection, y compris les aspects ergonomiques, contre les risques ou dangers de différentes natures :

- radiation,
- inflammabilité,
- risques mécaniques
- électriques.

L'équipement est conçu pour adapter des filtres de protection avec ou sans verres de garde ou oculaires de renforcement, suivant les recommandations du fabricant d'équipement de protection pour les opérations pour le soudage, conformément à l'EN166 et à l'EN169 ou à l'EN379

EN 340

Cette norme contient les exigences générales des vêtements de protection, définis comme recouvrant ou remplaçant le vêtement personnel et conçu pour protéger contre un ou plusieurs dangers.

Marquage :

- Sur le produit lui-même ou imprimé sur une étiquette attachée au produit.
- Placé de façon à être visible et lisible.
- Nom, marque commerciale.
- Désignation du type de produit.
- Désignation de la taille
- Numéro de la norme appropriée.
- Pictogrammes et, si besoin est, les niveaux de performances. Le "i" marqué sur un pictogramme indique l'obligation pour l'utilisateur de consulter les instructions du fabricant.
- Étiquetage d'entretien.
- Instructions d'emploi.

EN 342

Vêtement de protection contre le froid

Elle spécifie les exigences et les méthodes d'essais de performances des vêtements de protection contre le froid à des températures inférieures à -5°C. Isolation thermique de base mesurée Valeur fonction de la température maximale d'utilisation pour un niveau d'activité et une durée d'exposition données. La lettre donne le type de sous-vêtement utilisé pour le test (A ou B).

Classe de Perméabilité à l'Air (0 à 3) : c'est le niveau d'imperméabilité du vêtement

Classe de résistance Evaporative (0 à 3) : c'est le niveau de respirabilité du vêtement.

EN 343

Vêtement de protection contre les intempéries pluie, vent, froid

Résistance à la pénétration de l'eau (0 à 3) : c'est le niveau d'imperméabilité du vêtement.

Résistance Evaporative (0 à 3) : c'est le niveau de respirabilité du vêtement.

Domaine d'application :

La présente norme spécifie les caractéristiques des vêtements de protection contre l'influence des intempéries, du vent et du froid au dessus de -5°C.

Le premier numéro à droite du pictogramme indique la classe de la résistance à la pénétration de l'eau, le second la classe de la Résistance Evaporative.

EN 344

Cette norme définit les exigences générales et méthodes d'essais des chaussures de sécurité, des chaussures de protection et des chaussures de travail à usage professionnel. Cette norme ne peut être utilisée que conjointement avec les normes EN345, EN346 et EN347, qui précisent les exigences des chaussures en fonction des niveaux de risques spécifiques.

EN 345

Spécifications des chaussures de sécurité à usage professionnel

Cette norme définit, en référence à la norme EN344, les exigences fondamentales et additionnelles (facultatives) des chaussures de sécurité à usages professionnel. Ces chaussures comprenant des dispositifs pour protéger le porteur des blessures résultant d'accidents qui pourraient se produire dans l'environnement industriel pour lequel la chaussure a été conçue, équipée d'embout de sécurité destiné à fournir une protection contre les chocs à un niveau d'énergie équivalent à 200 Joules.

EN 345 E WRU

Spécifications des chaussures de sécurité à usage professionnel

Cette norme définit, en référence à la norme EN344, les exigences fondamentales et additionnelles (facultatives) des chaussures de sécurité à usages professionnel. Ces chaussures comprenant des dispositifs pour protéger le porteur des blessures résultant d'accidents qui pourraient se produire dans l'environnement industriel pour lequel la chaussure a été conçue, équipée d'embout de sécurité destiné à fournir une protection contre les chocs à un niveau d'énergie équivalent à 200 Joules.

+ E:

Absorption du choc dans la zone du talon.

+ WRE:

Tige hydrofuge

EN 345 O2

spécifications des chaussures de sécurité à usage professionnel

Cette norme définit, en référence à la norme EN344, les exigences fondamentales et additionnelles (facultatives) des chaussures de sécurité à usages professionnel. Ces chaussures comprenant des dispositifs pour protéger le porteur des blessures résultant d'accidents qui pourraient se produire dans l'environnement industriel pour lequel la chaussure a été conçue, équipée d'embout de sécurité destiné à fournir une protection contre les chocs à un niveau d'énergie équivalent à 200 Joules.

+ O2:

-chaussure antistatique

-semelle résistante aux hydrocarbures

-absorption du choc dans la zone du talon

-tige hydrofuge

EN 345 S1 PM

Spécifications des chaussures de sécurité à usage professionnel

Cette norme définit, en référence à la norme EN344, les exigences fondamentales et additionnelles (facultatives) des chaussures de sécurité à usages professionnel. Ces chaussures comprenant des dispositifs pour protéger le porteur des blessures résultant d'accidents qui pourraient se produire dans l'environnement industriel pour lequel la chaussure a été conçue, équipée d'embout de sécurité destiné à fournir une protection contre les chocs à un niveau d'énergie équivalent à 200 Joules.

+ S1 =

- arrière fermé

- propriétés antistatiques

- absorption d'énergie au talon

+ P =

-semelle en acier anti perforation.

+ M = Chaussure avec protection métatarsienne

EN 345 S1P

Spécifications des chaussures de sécurité à usage professionnel

Cette norme définit, en référence à la norme EN344, les exigences fondamentales et additionnelles (facultatives) des chaussures de sécurité à usages professionnel. Ces chaussures comprenant des dispositifs pour protéger le porteur des blessures résultant d'accidents qui pourraient se produire dans l'environnement industriel pour lequel la chaussure a été conçue, équipée d'embout de sécurité destiné à fournir une protection contre les chocs à un niveau d'énergie équivalent à 200 Joules.

+ S1 =

- arrière fermé
- propriétés antistatiques
- absorption d'énergie au talon

+ P =

-semelle en acier anti perforation.

EN 345 S1P HRO

Spécifications des chaussures de sécurité à usage professionnel

Cette norme définit, en référence à la norme EN344, les exigences fondamentales et additionnelles (facultatives) des chaussures de sécurité à usages professionnel. Ces chaussures comprenant des dispositifs pour protéger le porteur des blessures résultant d'accidents qui pourraient se produire dans l'environnement industriel pour lequel la chaussure a été conçue, équipée d'embout de sécurité destiné à fournir une protection contre les chocs à un niveau d'énergie équivalent à 200 Joules.

+ S1 =

- arrière fermé
- propriétés antistatiques
- absorption d'énergie au talon

+ HRO =

semelle du contact résistante à la chaleur pour contact

EN 345 S2

Spécifications des chaussures de sécurité à usage professionnel

Cette norme définit, en référence à la norme EN344, les exigences fondamentales et additionnelles (facultatives) des chaussures de sécurité à usages professionnel. Ces chaussures comprenant des dispositifs pour protéger le porteur des blessures résultant d'accidents qui pourraient se produire dans l'environnement industriel pour lequel la chaussure a été conçue, équipée d'embout de sécurité destiné à fournir une protection contre les chocs à un niveau d'énergie équivalent à 200 Joules.

+ S1 =

- arrière fermé
- propriétés antistatiques
- absorption d'énergie au talon

+ S2 =

imperméabilité à l'eau

EN 345 S2 CI

Spécifications des chaussures de sécurité à usage professionnel

Cette norme définit, en référence à la norme EN344, les exigences fondamentales et additionnelles (facultatives) des chaussures de sécurité à usages professionnel. Ces chaussures comprenant des dispositifs pour protéger le porteur des blessures résultant d'accidents qui pourraient se produire dans l'environnement industriel pour lequel la chaussure a été conçue, équipée d'embout de sécurité destiné à fournir une protection contre les chocs à un niveau d'énergie équivalent à 200 Joules.

+ S1 =

- arrière fermé
- propriétés antistatiques
- absorption d'énergie au talon

+ S2 =

imperméabilité à l'eau

+ CI = Isolation au froid

EN 345 S2 HRO

Spécifications des chaussures de sécurité à usage professionnel

Cette norme définit, en référence à la norme EN344, les exigences fondamentales et additionnelles (facultatives) des chaussures de sécurité à usages professionnel. Ces chaussures comprenant des dispositifs pour protéger le porteur des blessures résultant d'accidents qui pourraient se produire dans l'environnement industriel pour lequel la chaussure a été conçue, équipée d'embout de sécurité destiné à fournir une protection contre les chocs à un niveau d'énergie équivalent à 200 Joules.

+ S1 =

- arrière fermé
- propriétés antistatiques
- absorption d'énergie au talon

+ S2 =

imperméabilité à l'eau

+ HRO =

semelle du contact résistante à la chaleur pour contact

EN 345 S3 WR

Spécifications des chaussures de sécurité à usage professionnel

Cette norme définit, en référence à la norme EN344, les exigences fondamentales et additionnelles (facultatives) des chaussures de sécurité à usages professionnels. Ces chaussures comprenant des dispositifs pour protéger le porteur des blessures résultant d'accidents qui pourraient se produire dans l'environnement industriel pour lequel la chaussure a été conçue, équipée d'embout de sécurité destiné à fournir une protection contre les chocs à un niveau d'énergie équivalent à 200 Joules.

+ S1 =

- arrière fermé
- propriétés antistatiques
- absorption d'énergie au talon

+ S2 =

impermeabilité à l'eau

+ S3 =

- semelle anti-perforation semelle à crampons

+ WR =

- chaussure hydrofuge

EN 345 S3 WR HRO

Spécifications des chaussures de sécurité à usage professionnel

Cette norme définit, en référence à la norme EN344, les exigences fondamentales et additionnelles (facultatives) des chaussures de sécurité à usages professionnels. Ces chaussures comprenant des dispositifs pour protéger le porteur des blessures résultant d'accidents qui pourraient se produire dans l'environnement industriel pour lequel la chaussure a été conçue, équipée d'embout de sécurité destiné à fournir une protection contre les chocs à un niveau d'énergie équivalent à 200 Joules.

+ S1 =

- arrière fermé
- propriétés antistatiques
- absorption d'énergie au talon

+ S2 =

impermeabilité à l'eau

+ S3 =

- semelle anti-perforation semelle à crampons

+ WR =

- chaussure hydrofuge

+ HRO =

- Semelle de contact résistante à la chaleur pour contact

EN 345 S4

Spécifications des chaussures de sécurité à usage professionnel

Cette norme définit, en référence à la norme EN344, les exigences fondamentales et additionnelles (facultatives) des chaussures de sécurité à usages professionnels. Ces chaussures comprenant des dispositifs pour protéger le porteur des blessures résultant d'accidents qui pourraient se produire dans l'environnement industriel pour lequel la chaussure a été conçue, équipée d'embout de sécurité destiné à fournir une protection contre les chocs à un niveau d'énergie équivalent à 200 Joules.

+ S4 =

- propriétés antistatiques
- absorption d'énergie au talon

EN 345 S4

Spécifications des chaussures de sécurité à usage professionnel

Cette norme définit, en référence à la norme EN344, les exigences fondamentales et additionnelles (facultatives) des chaussures de sécurité à usages professionnels. Ces chaussures comprenant des dispositifs pour protéger le porteur des blessures résultant d'accidents qui pourraient se produire dans l'environnement industriel pour lequel la chaussure a été conçue, équipée d'embout de sécurité destiné à fournir une protection contre les chocs à un niveau d'énergie équivalent à 200 Joules.

+ S1 =

- arrière fermé
- propriétés antistatiques
- absorption d'énergie au talon

+ résistance à l'eau

EN 345 S5

Spécifications des chaussures de sécurité à usage professionnel

Cette norme définit, en référence à la norme EN344, les exigences fondamentales et additionnelles (facultatives) des chaussures de sécurité à usages professionnels. Ces chaussures comprenant des dispositifs pour protéger le porteur des blessures résultant d'accidents qui pourraient se produire dans l'environnement industriel pour lequel la chaussure a été conçue, équipée d'embout de sécurité destiné à fournir une protection contre les chocs à un niveau d'énergie équivalent à 200 Joules.

+ S1 =

- arrière fermé
- propriétés antistatiques
- absorption d'énergie au talon

+ P:

- Semelle résistante aux hydrocarbures

+ résistance à l'eau

EN 345 SB P

Spécifications des chaussures de sécurité à usage professionnel

Cette norme définit, en référence à la norme EN344, les exigences fondamentales et additionnelles (facultatives) des chaussures de sécurité à usages professionnels. Ces chaussures comprenant des dispositifs pour protéger le porteur des blessures résultant d'accidents qui pourraient se produire dans l'environnement industriel pour lequel la chaussure a été conçue, équipée d'embout de sécurité destiné à fournir une protection contre les chocs à un niveau d'énergie équivalent à 200 Joules.

+ SB=

semelle résistante aux hydrocarbures

+ P=

semelle en acier anti-perforation

EN 345 SB PE

Spécifications des chaussures de sécurité à usage professionnel

Cette norme définit, en référence à la norme EN344, les exigences fondamentales et additionnelles (facultatives) des chaussures de sécurité à usages professionnels. Ces chaussures comprenant des dispositifs pour protéger le porteur des blessures résultant d'accidents qui pourraient se produire dans l'environnement industriel pour lequel la chaussure a été conçue, équipée d'embout de sécurité destiné à fournir une protection contre les chocs à un niveau d'énergie équivalent à 200 Joules.

+ SB=

semelle résistante aux hydrocarbures

+ P=

semelle en acier anti-perforation

+ E=

absorption du choc dans la zone du talon

EN 345 SBP

Spécifications des chaussures de sécurité à usage professionnel

Cette norme définit, en référence à la norme EN344, les exigences fondamentales et additionnelles (facultatives) des chaussures de sécurité à usages professionnels. Ces chaussures comprenant des dispositifs pour protéger le porteur des blessures résultant d'accidents qui pourraient se produire dans l'environnement industriel pour lequel la chaussure a été conçue, équipée d'embout de sécurité destiné à fournir une protection contre les chocs à un niveau d'énergie équivalent à 200 Joules.

+P:

Semelle anti-perforation

EN 345 WR HRO

Spécifications des chaussures de sécurité à usage professionnel

Cette norme définit, en référence à la norme EN344, les exigences fondamentales et additionnelles (facultatives) des chaussures de sécurité à usages professionnels. Ces chaussures comprenant des dispositifs pour protéger le porteur des blessures résultant d'accidents qui pourraient se produire dans l'environnement industriel pour lequel la chaussure a été conçue, équipée d'embout de sécurité destiné à fournir une protection contre les chocs à un niveau d'énergie équivalent à 200 Joules.

+ WR=

chaussure hydrofuge

+ HRO=

semelle de contact résistante à la chaleur pour contact

EN 345-1:1997

Spécification des chaussures de sécurité à usage professionnel

Présentation :

Cette norme européenne spécifie, en référence à l'EN344-1, les exigences fondamentales et additionnelles (facultatives) pour les chaussures de sécurité à usage professionnel, marquées "S".

La chaussure a été conçue, équipée d'embout de sécurité destiné à fournir une protection contre les chocs à un niveau d'énergie maximal équivalent à 200 Joules et contre un écrasement de 15kN.

EN 345-S1

Spécifications des chaussures de sécurité à usage professionnel

Cette norme définit, en référence à la norme EN344, les exigences fondamentales et additionnelles (facultatives) des chaussures de sécurité à usages professionnels. Ces chaussures comprenant des dispositifs pour protéger le porteur des blessures résultant d'accidents qui pourraient se produire dans l'environnement industriel pour lequel la chaussure a été conçue, équipée d'embout de sécurité destiné à fournir une protection contre les chocs à un niveau d'énergie équivalent à 200 Joules.

+ S1 =

- arrière fermé

- propriétés antistatiques

- absorption d'énergie au talon

EN 345_S5

Spécifications des chaussures de sécurité à usage professionnel

Cette norme définit, en référence à la norme EN344, les exigences fondamentales et additionnelles (facultatives) des chaussures de sécurité à usages professionnels. Ces chaussures comprennent des dispositifs pour protéger le porteur des blessures résultant d'accidents qui pourraient se produire dans l'environnement industriel pour lequel la chaussure a été conçue, équipée d'embout de sécurité destiné à fournir une protection contre les chocs à un niveau d'énergie équivalent à 200 Joules.

+ S4 =

- propriétés antistatiques
- absorption d'énergie au talon

+ S5 =

- semelle anti-perforation
- semelle à crampons

EN 346

Spécification des chaussures de protection, marquées".

Ces chaussures comprenant des dispositifs pour protéger le porteur des blessures résultant d'accident qui pourraient se produire dans l'environnement industriel pour lequel la chaussure a été conçue, équipée d'embout de sécurité destiné à fournir une protection contre les chocs à un niveau d'énergie maximal équivalent à 100 joules et contre un écrasement de 10kN.

EN 347

Spécifications des chaussures de travail à usage professionnel

Ces chaussures sont différentes des chaussures de sécurité par le fait qu'elles n'ont pas d'embouts de protection contre les chocs et l'écrasement.

EN 347 01

Spécifications des chaussures de travail à usage professionnel

Ces chaussures sont différentes des chaussures de sécurité par le fait qu'elles n'ont pas d'embouts de protection contre les chocs et l'écrasement.

+ 01:

- chaussure antistatique
- absorption du choc dans la zone du talon

EN 347 02

spécifications des chaussures de travail à usage professionnel

Ces chaussures sont différentes des chaussures de sécurité par le fait qu'elles n'ont pas d'embouts de protection contre les chocs et l'écrasement.

+ 02:

- chaussure antistatique
- semelle résistante aux hydrocarbures
- absorption du choc dans la zone du talon
- tige hydrofuge

EN 347 04

Spécifications des chaussures de travail à usage professionnel

Ces chaussures sont différentes des chaussures de sécurité par le fait qu'elles n'ont pas d'embouts de protection contre les chocs et l'écrasement.

+ 04=

chaussure antistatique + semelle résistante aux hydrofuges + absorption du choc dans la zone du talon + résistance à l'eau

EN 347 S4

Spécifications des chaussures de travail à usage professionnel

Ces chaussures sont différentes des chaussures de sécurité par le fait qu'elles n'ont pas d'embouts de protection contre les chocs et l'écrasement.

+ S4=

chaussure antistatique + semelle résistante aux hydrocarbures + absorption du choc dans la zone du talon + résistance à l'eau

EN 352

Concerne les casques ou serre-têtes antibruit.

Cette norme européenne est divisée en plusieurs parties. Chaque partie de la norme est applicable à des types spécifiques de protection :

Les normes EN 352-1, EN 352-2 et EN 352-3 traitent des exigences de sécurité et essais, respectivement pour les serre-tête, les bouchons d'oreilles, et les serre-tête montés sur casques de protection dans l'industrie

Elle précise les exigences en termes de matériau, de montage, de facilité d'adaptation mais également de confort pour l'utilisateur. Elle donne les performances minimales requises pour des domaines aussi différents que:

- Force et pression sur la tête
- Résistance aux chocs
- Résistance aux basses et hautes températures
- Résistance à la flamme
- Atténuation minimale

Comme les autres normes, elle définit les méthodes d'essai de performances décrites ci-dessus et donne des précisions sur les particularités des instructions d'emploi.

EN 352 1

Les normes EN 352-1, EN 352-2 et EN 352-3 traitent des exigences de sécurité et essais, respectivement pour les serre-tête, les bouchons d'oreilles, et les serre-tête montés sur casques de protection dans l'industrie

Elle précise les exigences en termes de matériau, de montage, de facilité d'adaptation mais également de confort pour l'utilisateur. Elle donne les performances minimales requises pour des domaines aussi différents que:

- Force et pression sur la tête
- Résistance aux chocs
- Résistance aux basses et hautes températures
- Résistance à la flamme
- Atténuation minimale

Comme les autres normes, elle définit les méthodes d'essai de performances décrites ci-dessus et donne des précisions sur les particularités des instructions d'emploi.

EN 352 2

Les normes EN 352-1, EN 352-2 et EN 352-3 traitent des exigences de sécurité et essais, respectivement pour les serre-tête, les bouchons d'oreilles, et les serre-tête montés sur casques de protection dans l'industrie

Elle précise les exigences en termes de matériau, de montage, de facilité d'adaptation mais également de confort pour l'utilisateur. Elle donne les performances minimales requises pour des domaines aussi différents que:

- Force et pression sur la tête
- Résistance aux chocs
- Résistance aux basses et hautes températures
- Résistance à la flamme
- Atténuation minimale

Comme les autres normes, elle définit les méthodes d'essai de performances décrites ci-dessus et donne des précisions sur les particularités des instructions d'emploi.

EN 352 3

Les normes EN 352-1, EN 352-2 et EN 352-3 traitent des exigences de sécurité et essais, respectivement pour les serre-tête, les bouchons d'oreilles, et les serre-tête montés sur casques de protection dans l'industrie

Elle précise les exigences en termes de matériau, de montage, de facilité d'adaptation mais également de confort pour l'utilisateur. Elle donne les performances minimales requises pour des domaines aussi différents que:

- Force et pression sur la tête
- Résistance aux chocs
- Résistance aux basses et hautes températures
- Résistance à la flamme
- Atténuation minimale

Comme les autres normes, elle définit les méthodes d'essai de performances décrites ci-dessus et donne des précisions sur les particularités des instructions d'emploi.

EN 353 1

Antichute mobile sur support d'assurage rigide.

Système constitué d'un antichute mobile à blocage automatique solidaire de son support d'assurage rigide (rail, câble...).

Un élément de dissipation d'énergie peut être incorporé à l'ensemble.

EN 354

Longes.

Eléments de connexion ou composant d'un système.

Une longe peut être en corde en fibres synthétiques, en câble métallique, en sangle ou en chaîne. Longueur maxi 2 m.

ATTENTION : Une longe sans absorbeur d'énergie ne doit pas être utilisée comme un système d'arrêt des chutes.

EN 354 2

Antichute mobile sur support d'assurage flexible.

Système constitué d'un antichute mobile à blocage automatique solidaire de son support d'assurage flexible (corde, câble...).

Un élément de dissipation d'énergie peut être incorporé à l'ensemble.

EN 355

Absorbeurs d'énergie.

Composant d'un système d'arrêt des chutes, qui garantit l'arrêt d'une chute de hauteur en toute sécurité en diminuant l'impact du choc.

EN 358

Système de maintien au travail.

Un système de maintien au travail est constitué de composants (ceinture et longe de maintien au travail) reliés entre eux pour former un équipement complet.

EN 360

Antichute à rappel automatique.

Antichute avec une fonction de blocage automatique et un système automatique de tension et de rappel pour la longe.

Un élément de dissipation d'énergie peut être intégré à l'antichute.

EN 361

Harnais d'antichute.

Dispositif de préhension du corps destiné à arrêter les chutes.

Le harnais d'antichute peut être constitué de sangles, bouclerie et autres éléments ; disposés et ajustés de manière appropriée sur le corps d'un individu pour le retenir pendant une chute et après l'arrêt de celle-ci.

EN 362

Connecteur.

Élément de connexion ou composant d'un système.

Un connecteur peut être un mousqueton ou un crochet.

EN 363

Système d'arrêt des chutes.

Ensemble d'équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur reliés entre eux et destiné à arrêter une chute.

Un système d'arrêt des chutes doit contenir au minimum un harnais d'antichute et un système antichute.

EN 364

Méthodes d'essais.

Décrit les méthodes d'essais des différents EPI contre les chutes de hauteur, ainsi que l'appareillage d'essai.

EN 365

Exigences générales pour le mode d'emploi et pour le marquage.

Description des marquages devant figurer sur les EPI contre les chutes de hauteur ainsi que les informations devant apparaître sur les modes d'emploi.

EN 374

Protection contre les produits chimiques et/ou des micro-organismes

Domaine d'application:

gants de protection contre des produits chimiques et/ou des micro-organismes.

Pénétration : mouvement d'un produit chimique et/ou de micro-organismes à travers des matériaux poreux, des coutures, des perforations ou d'autres imperfections dans le matériau d'un gant de protection à un niveau non Moléculaire.

Temps de passage: temps nécessaire à un liquide dangereux pour traverser l'échantillon de l'extérieur à l'intérieur.

EXIGENCES

A. Pénétration : les tests de fuite à l'eau ou à l'air établissent la résistance à la pénétration (0 ou 1)

B. Perméation : temps de passage, ou temps nécessaire à un liquide dangereux pour entrer (de 1 à 6) en contact avec la peau.

TEMPS DE PASSAGE MESURE INDICE DE PROTECTION

> 10 minutes Classe 1

> 30 minutes Classe 2

> 60 minutes Classe 3

TEMPS DE PASSAGE MESURE INDICE DE PROTECTION

> 120 minutes Classe 4

> 240 minutes Classe 5

> 480 minutes Classe 6

L'attribution des pictogrammes est subordonnée au test de perméation.

Les niveaux de performances doivent figurer à côté du pictogramme, sur l'emballage contenant directement les gants.

LES EXIGENCES DE LA NORME EN 420 RESTENT EN VIGUEUR POUR CETTE NORME.

EN 369

Vêtements de protection chimique

Vêtements de protection chimique. Protection contre les produits chimiques liquides.

Méthodes d'essai : résistance des matériaux à la perméation des produits chimiques

EN 381 5 95

Vêtement de protection pour utilisateurs de scies à chaîne tenues à la main (protège-jambes)

Présentation :

La présente norme européenne fait partie d'une série concernant les équipements de protection individuelle destinés à protéger contre les risques dus à l'utilisation de scies à chaîne tenues à la main. Aucun équipement de protection ne peut assurer 100% de protection contre les coupures dues à une scie à chaîne tenue à la main. Néanmoins, l'expérience a montré qu'il est possible de fabriquer un équipement de protection qui offre un certain degré de protection.

Attribut 1 : Type des protège-jambes

Degré de protection du complexe pour les protège-jambes

Attribut 2 : Classe (Vitesse de la chaîne)

Vitesse de la chaîne

EN 388

Vêtements de travail et équipements de protection, chaussure de travail, blouses, vestes, manteaux, pantalons, etc., catalogue en ligne, normes, conseil

EN 397

La norme EN397 traite des casques de chantier.

Elle définit les exigences physiques concernant le matériau et le montage y compris le harnais, la jugulaire et les autres accessoires.

Elle décrit les méthodes d'essai permettant de vérifier la conformité du casque avec les performances requises dans les domaines suivants :

Mentions obligatoires :

- Résistance au choc
- Résistance à la pénétration
- Résistance à l'inflammabilité

Mentions additionnelles :

- Résistance au froid
- Résistance à la chaleur
- Résistance à l'électricité
- Résistance à la déformation latérale
- Résistance au métal en fusion

Enfin, elle décrit le marquage requis ainsi que les instructions spécifiques d'emploi .

EN 405

Demi-masques filtrants pourvus de soupapes ...

Elle spécifie les exigences de performance, les méthodes d'essais et les exigences de marquage applicables aux demi-masques filtrants pourvus de soupapes et de filtres anti-gaz ou de filtres combinés, utilisés comme appareils de protection respiratoire.

Elle contient des essais pratiques de performance et des essais de laboratoire pour s'assurer de la conformité avec les spécifications suivantes :

- résistance aux manipulations et à l'usure,
- résistance aux chocs,
- résistance respiratoire,
- résistance à la flamme.

EN 407

Protection contre les risques thermiques

Domaine d'application : spécifie la performance thermique pour les gants de protection contre la chaleur et/ou le feu.

Exigences

A. Résistance à l'inflammabilité : temps durant lequel le matériau reste enflammé et continue à se consumer après que la source d'ignition ait été supprimée. (de 1 à 4)

B. Résistance à la chaleur de contact : température (dans la gamme de 100°C à 500°C) à laquelle celui qui porte les gants ne sentira aucune douleur (pour une période d'au moins 15 secondes). (de 1 à 4)

C Résistance à la chaleur convective : temps pendant lequel le gant est capable de retarder le transfert de la chaleur d'une flamme. (de 1 à 4)

D. Résistance à la chaleur radiante : temps nécessaire à s'élever à un niveau de température donné. (de 1 à 4)

E. Résistance à des petites projections de métal en fusion : quantité de projections nécessaires pour élever le gant à une certaine température. (de 1 à 4)

F Résistance à d'importantes projections de métal en fusion : quantité de projection nécessaire pour provoquer la détérioration. (de 1 à 4)

Tous ces gants devront obtenir un niveau de performance minimum de 1 pour l'abrasion et la déchirure.

Les niveaux de performances (A à F) doivent figurer à côté du pictogramme, sur l'emballage contenant directement les gants.

LES EXIGENCES DE LA NORME EN420 RESTENT EN VIGUEUR POUR CETTE NORME.

EN 420

Cette norme contient les exigences essentielles auxquelles les gants doivent satisfaire fixant :

- le PH (le plus neutre possible $3,5 < PH < 9,5$),
- le taux de chrome VI (taux limite 2 mg / Kg),
- les tailles (tour et largeur de paume au-dessus du pouce, longueur de gant sur le dos, en mm).

EN 455 1

Détection des trous à l'air et à l'eau

EN 465

Protection contre les produits chimiques liquides, liaisons étanches (type 4).

Présentation :

La présente norme européenne spécifie les exigences minimales demandées aux vêtements de protection chimique étanches aux brouillards, dotés de liaisons étanches aux brouillards entre les différentes parties du vêtement, ainsi qu'aux gants et aux bottes destinés à protéger le porteur contre les produits chimiques liquides. Elle spécifie les exigences de performance pour les matériaux constitutifs du vêtement de protection et pour l'article d'habillement dans sa totalité.

Attribut 1 : Liaisons étanches aux brouillards entre les différentes parties du vêtement

EN 455 2

Propriétés physiques.

EN 466

Protection contre les produits chimiques liquides, liaison étanches (Type 3).

Présentation :

La présente norme européenne spécifie les exigences minimales demandées aux vêtements de protection chimique étanches aux liquides, dotés de liaisons étanches aux liquides entre les différentes parties du vêtement, ainsi qu'aux gants et aux bottes destinés à protéger leur porteur contre les produits chimiques liquides

Attribut 1 : Liaisons étanches aux liquides entre les différentes parties du vêtement

EN 467

Vêtement de protection contre les produits chimiques liquides.

La norme EN467 spécifie les exigences des vêtements de protection contre les produits chimiques liquides à certaines parties du corps tels que les tabliers, les manches ou les cagoules.

Elle spécifie les exigences de performance pour les matériaux constitutifs du vêtement de protection chimique complet car chaque article d'habillement individuel peut être porté avec d'autres articles.

Elle précise les spécificités du marquage et de l'utilisation du vêtement ainsi que la représentation du pictogramme qui lui est associé.

EN 468

Vêtements de protection chimique

Vêtements de protection chimique. Protection contre les produits chimiques liquides.

Méthodes d'essai : détermination de la résistance à la pénétration par un brouillard

EN 470

Vêtements de protection utilisés pendant le soudage et les techniques connexes.

La norme EN470 spécifie les méthodes d'essai et les exigences générales des vêtements de soudage.

Ce type de vêtement de protection protège celui qui le porte contre les petites projections de métal en fusion, le contact de courte durée avec une flamme et contre les rayonnements ultraviolets.

Elle spécifie les performances mécaniques, les variations dimensionnelles ainsi que les exigences en matière de propagation de la flamme et de résistance aux petites projections de métal en fusion.

Elle donne les spécificités du marquage et de l'utilisation du vêtement ainsi que la représentation du pictogramme qui lui est associé.

EN 471

Vêtement de signalisation haute visibilité

La norme EN 471 spécifie les caractéristiques que doivent avoir les vêtements ayant pour but de signaler visuellement la présence de l'utilisateur, afin de le détecter et de bien le voir dans des conditions dangereuses, dans toutes les conditions de luminosité du jour et de la nuit dans la lumière des phares.

Chacune des trois classes doit avoir des surfaces minimales de matières constituant le vêtement et cela conformément au tableau ci-dessous :

Vêtement de classe 3

Vêtement de classe 2

Vêtement de classe 1

Matière de base fluorescente 0,80 0,50 0,14

Matière rétro réfléchissante 0,20 0,13 0,10

Matière à caractéristiques combinées 0,20

La classe 3 définit le niveau de visibilité le plus élevé.

Exemple : veste à manches longues, parkas, ensemble veste/pantalon.

La classe 2 définit un niveau intermédiaire de visibilité.

Exemple : gilets, chasubles.

La classe 1 définit le niveau de visibilité le plus faible.

Exemple : baudières.

Classe de Surface de la Matière de base fluorescente (0 à 3) :

Elle donne la classe de la matière visible de rétro réfléchissant et de fluorescent.

Classe de Matière Réfléchissante (0 à 2) :

Elle donne la classe de la matière rétro réfléchissante en fonction de son coefficient de rétro réflexion.

EN 471 1994

La norme EN 471 spécifie les caractéristiques que doivent avoir les vêtements ayant pour but de signaler visuellement la présence de l'utilisateur, afin de le détecter et de bien le voir dans des conditions dangereuses, dans toutes les conditions de luminosité du jour et de la nuit dans la lumière des phares.

Il existe trois classes de vêtements de signalisation. Les vêtements doivent être constitués par les surfaces exigées en matière de base fluorescente et matière rétrofléchissante ou alternativement constitués par la surface de matière à caractéristiques combinées...

Chacune des trois classes doit avoir des surfaces minimales de matières constituant le vêtement:

* Matière de base fluorescente

- Vêtement de classe 3 : 0,80

- Vêtement de classe 2 : 0,50

- Vêtement de classe 1 : 0,14

* Matière rétro réfléchissante

- Vêtement de classe 3 : 0,20

- Vêtement de classe 2 : 0,13

- Vêtement de classe 1 : 0,10

* Matière à caractéristiques combinées

- Vêtement de classe 1 : 0,20

Vous pouvez aussi consulter le fascicule de documentation n° FSD S 74-401 éditée par l'AFNOR qui constitue une aide à l'application de la norme EN471 et qui recommande notamment de n'utiliser que des vêtements de classe 2 ou supérieure.

Attribut 1 : Classe de la Surface de la Matière (1 à 3)

Donne la classe de la matière visible de rétro réfléchissant et de fluorescent.

Attribut 2 : Classe de la Matière Réfléchissante (1 à 2)

Donne la classe de la matière rétro réfléchissante en fonction de son coefficient de rétro réflexion.

EN 511

Risques par le froid

La norme EN511 définit les exigences et méthodes d'essai des gants de protection contre le froid transmis par convection ou conduction jusqu'à -50°C. Ce froid peut-être lié aux conditions climatiques ou à une activité industrielle. Les valeurs spécifiques des différents niveaux de performance sont déterminées d'après les exigences propres à chaque catégorie de risque ou à chaque domaine d'application spécial. Les essais de produits ne peuvent être effectués que pour des niveaux de performance et non pour des niveaux de protection.

Niveau de performance Exigence

0 à 4 Résistance au froid convectif :

indique qu'il y a ou non pénétration au bout de 30 minutes

0 à 5 Résistance au froid de contact :

indique qu'il y a ou non pénétration au bout de 30 minutes

0 ou 1 Imperméabilité à l'eau:

indique qu'il y a ou non pénétration au bout de 30 minutes

EN 531 1995

Vêtements de protection contre la chaleur et la flamme

Présentation :

Cette norme européenne spécifie les exigences de performances et les méthodes d'essai pour les matériaux utilisés dans les vêtements et donne des recommandations concernant la forme du vêtement si nécessaire. Cette norme est applicable aux vêtements de protection pour les travailleurs de l'industrie exposés à la chaleur. Le vêtement est composé d'articles d'habillement de dessus constitués de matériaux souples destinés à protéger des parties spécifiques du corps. Les cagoules et les guêtres sont incluses mais tous les autres types de protection de la tête, des mains et des pieds sont exclus. Le vêtement de protection respectant les exigences de la présente norme européenne vise à protéger les travailleurs de l'industrie contre les brefs contacts avec une flamme et contre au moins un type de chaleur. La chaleur peut se présenter sous forme de chaleur convective, de chaleur radiante, de projections importantes de métaux fondus ou d'une combinaison de ces risques de chaleur.

Attribut 1 : Propagation de la flamme limitée

Propagation de la flamme limitée

Attribut 2 : Chaleur convective (de B0 à B5)

Chaleur convective (de B0 à B5)

Attribut 3 : Chaleur radiante (de C0 à C4)

Attribut 4 : Projection d'aluminium fondu (de D0 à D3, X = Non testé)

Attribut 5 : Projection de fonte en fusion (de E0 à E3, X = Non testé)

Projection de fonte en fusion (de E0 à E3, X = Non testé)

EN 531

Vêtements de protection pour les travailleurs de l'industrie exposés à la chaleur

Cette norme européenne spécifie les exigences de performances et les méthodes d'essai pour les matériaux utilisés dans les vêtements et donne des recommandations concernant la forme du vêtement si nécessaire.

Cette norme est applicable aux vêtements de protection pour les travailleurs de l'industrie exposés à la chaleur. Le vêtement est composé d'articles d'habillement de dessus constitués de matériaux souples destinés à protéger des parties spécifiques du corps. Les cagoules et les guêtres sont incluses mais tous les autres types de protection de la tête, des mains et des pieds sont exclus.

Le vêtement de protection respectant les exigences de la présente norme européenne vise à protéger les travailleurs de l'industrie contre les brefs contacts avec une flamme et contre au moins un type de chaleur. La chaleur peut se présenter sous forme de chaleur convective, de chaleur radiante, de projections importantes de métaux fondus ou d'une combinaison de ces risques de chaleur.

EN 533

Protection contre la chaleur et la flamme.

Spécifie les exigences de performance des matériaux et des assemblages de matériaux, à propagation de flamme limitée, utilisés dans les vêtements de protection.

Elle donne un classement pour les matériaux et les assemblages de matériaux soumis à l'essai selon l'EN532 : vêtements de protection, protection contre la chaleur et les flammes, méthode d'essai pour la propagation de flamme limitée, avant et après traitement de nettoyage normalisé.

EN 533 1997

Vêtements de travail et équipements de protection, chaussure de travail, blouses, vestes, manteaux, pantalons, etc., catalogue en ligne, normes, conseil

EN 659

Risques de chaleurs et feu pour pompiers

Cette norme s'applique uniquement aux gants de protection pour sapeurs pompiers pour la lutte contre l'incendie et les opérations de recherche et de sauvetage. Elle précise les méthodes d'essais et les performances minimales de ces gants (Par exemple les niveaux minimums de résistance mécanique à la norme EN388 sont de 2,2,2,2).

EN 795

Dispositifs d'ancrage.

Élément auquel un équipement de protection individuelle peut être attaché.

CLASSE A1 : NON EPI, se compose de points d'ancrage conçus pour être fixés sur des surfaces verticales, horizontales et inclinées (murs, colonnes, linteaux)

CLASSE A2 : NON EPI, se compose de points d'ancrage conçus pour être fixés sur des toits inclinés

CLASSE B : NON EPI, se compose de dispositifs d'ancrage provisoires transportables.

CLASSE C : NON EPI, se compose de dispositifs d'ancrage équipés de supports d'assurage flexibles horizontaux "ligne de vie", inclinaison admise de 15°.

CLASSE D : NON EPI, se compose de dispositifs d'ancrage équipés de rails d'assurage rigides horizontaux.

CLASSE E : NON EPI, se compose d'ancres à corps morts à utiliser sur des surfaces horizontales, inclinaison admise de 5° (ne sont pas utilisés en France)

EN 812

Casquettes antichoc

La norme EN 812 concerne les casquettes antichoc (anti-scalp) d'usage courant utilisées dans l'industrie, pour protéger la tête lorsqu'elle vient heurter des objets durs qui peuvent provoquer des lacérations ou d'autres blessures superficielles au porteur ou l'assommer. Elles sont essentiellement destinées pour des utilisations en intérieur.

Une casquette antichoc n'est pas destinée à protéger des effets de la chute d'objets et ne doit en aucun cas se substituer à un casque de protection pour l'industrie pour cette application selon la norme EN 397

EN ISO 13998

Vêtements de protection - Tabliers, pantalons et vestes de protection contre les coupures et les coups de couteaux à main (ISO 13998: 2003)

EN1149 1 1996

Vêtements antistatiques

Présentation :

La présente norme européenne spécifie les exigences électrostatiques et les méthodes d'essais pour les vêtements de protection dissipant l'électricité statique pour éviter les étincelles pouvant provoquer un incendie. Les exigences ne sont pas suffisantes dans les atmosphères inflammables enrichies en oxygène et la méthode d'essai n'est pas applicable aux tissus contenant des fibres à cœur conducteur. La présente norme européenne n'est pas applicable pour la protection contre les tensions du secteur.

Attribut 1 : Résistivité superficielle ($< 5E+10$ Ohms sur au moins une des faces)

Résistivité de surface

ENV 342 : 1997

PROTECTION CONTRE LE FROID (inférieur à $-5^{\circ}C$)

x : isolation thermique résultant, mesurée sur un mannequin avec des sous vêtements de type B

y : perméabilité à l'air (3 niveaux)

z : caractéristiques respiratoires (3 niveaux)

EN V343 1998

Vêtement de Protection contre les Intempéries

Présentation :

La norme EN343 spécifie les caractéristiques des vêtements de protection contre l'influence des intempéries, du vent et du froid au dessus de $-5^{\circ}C$.

Attribut 1 : Résistance évaporative de la doublure thermique amovible (1 à 2)

C'est le niveau de respirabilité de la doublure thermique

Attribut 2 : Résistance thermique de la doublure thermique amovible (1 à 2)

C'est le pouvoir isolant de la doublure thermique

PREN 13034

Cette norme européenne spécifie les exigences minimales pour les combinaisons de protection chimique à usage limité et réutilisables (type 6). Elle spécifie également les exigences minimales pour les liaisons entre les différentes parties du vêtement par l'utilisation d'un essai au brouillard réduit pour la combinaison complète qui constitue une variation de la norme EN468 :1994.

Les deux principaux tests du pr13034 sont les tests aux normes EN368 (tissu) et à la norme EN468 (vêtement). La norme EN368 ne suffisant pas à certifier ce vêtement.

Ces vêtements offrent une protection limitée contre l'exposition aux aérosols liquides, au brouillard et aux légères éclaboussures où le type d'exposition potentielle, brouillard, buée ... est défini.

UTILISATION :

Contre les produits chimiques liquides.

Étanche aux éclaboussures.

ESSAIS SUIVANTS :

EN368 : pénétration des liquides

EN468 : pénétration brouillard + Abrasion, déchirement, éclatement.

PREN 13034 2002

Protection contre les produits chimiques liquides, propagation des flammes limitée, type PB(6).

Présentation :

Cette norme européenne spécifie les exigences minimales pour les combinaisons de protection chimique à usage limité et réutilisables (type 6). Elle spécifie également les exigences minimales pour les liaisons entre les différentes parties du vêtement par l'utilisation d'un essai au brouillard réduit pour la combinaison complète qui constitue une variation de la norme EN468 :1994.

Les deux principaux tests du pr13034 sont les tests aux normes EN368 (tissu) et à la norme EN468 (vêtement). La norme EN368 ne suffisant pas à certifier ce vêtement.

Ces vêtements offrent une protection limitée contre l'exposition aux aérosols liquides, au brouillard et aux légères éclaboussures où le type d'exposition potentielle, brouillard, buée ... est défini.

Attribut 1 : Type 6

PREN 943 1

Cette norme spécifie les exigences minimales pour les combinaisons de protection chimique ventilées et non ventilées "étanches au gaz" (type 1) et "non étanches au gaz" (type 2) y compris des éléments constitutifs tels que les oculaires et appareils de protection respiratoire (APR), gants et bottes qui peuvent être spécifiés dans d'autres normes.

PREN1149 3 2001

Propriétés électrostatiques - Méthode d'essai pour la mesure du temps de décharge

TYPE 3

prEN1511:1996. Contre les produits chimiques liquides étanches aux liquides.
EN463 : pénétration par un jet de liquides.
(Essai au jet)

TYPE 4

prEN13982.1:2001. Contre les produits chimiques liquides. Etanche au brouillard aérosols.
EN Perméation de liquides d'aérosols de particules solides. +Stabilité à la chaleur.

TYPE 5

prEN13982.1:2001. Contre les produits chimiques à particules solides. Etanche aux poussières.
prEN13982-2 : fuite vers l'intérieur d'aérosols de particules solides.

TYPE 6

prEN13982.1:2001. Contre les produits chimiques liquides. Etanche aux éclaboussures.
EN368 : pénétration des liquides.
EN468 : pénétration brouillard + abrasion, déchirure, éclatement.

TYPE A1

GAZ ET VAPEURS ORGANIQUES,
point d'ébullition > 65°C (solvants de peintures, adhésifs, pesticides ...)

TYPE A1B1E1K1

FILTRE COMBINE A1, B1, E1, ET K1
(K1 = AMMONIAC ET SES DÉRIVES)

TYPE A2

GAZ ET VAPEURS ORGANIQUES,
point d'ébullition > 65° C (idem A1 mais avec des concentrations plus élevées)

TYPE B1

GAZ ET VAPEURS INORGANIQUES
(Chlore, brome, hydrogène sulfuré, chlorure de cyanogène)

TYPE E1

GAZ ACIDES (= E1)
(acide nitrique, dioxyde de soufre, acide chlorhydrique)

TYPE FFA1

GAZ ET VAPEURS ORGANIQUES
point d'ébullition > 65° C (solvants de peintures, d'adhésifs, de pesticides)

TYPE FFA1 P1

Idem FFA1 + particules non toxiques
Idem FFA1 avec en plus une protection contre les particules non toxiques

TYPE FFA1 P2 SL

Idem FFA1 + particules fines toxiques, fumées et brouillards
(pulvérisation de peinture)

TYPE FFA1B1E1K1 P3 SL

Idem FFA1B1E1K1 + toutes poussières, brouillards et fumées même très toxiques
(idem FFA1B1E1K1 avec en plus une protection contre les poussières, brouillards et fumées
exemple: pulvérisation de pesticides)

TYPE FFA2

GAZ ET VAPEURS ORGANIQUES
point d'ébullition > 65° C (Idem A1 mais avec une concentration plus élevée)

TYPE FFA2 P2 SL

Idem FFA2 + particules fines toxiques, brouillards et fumées

(idem FFA1 P2 SL mais avec une concentration de polluant plus élevée ou une utilisation prolongée du filtre anti-gaz)

TYPE FFABEK1

GAZ ET VAPEURS ORGANIQUES

point d'ébullition > 65°C (Solvants de peintures, d'adhésifs, de pesticides)

GAZ ET VAPEURS INORGANIQUES

(Chlore, brome, hydrogène sulfuré, chlorure de cyanogène)

GAZ ACIDES

(acide nitrique, dioxyde de soufre, acide chlorhydrique)

AMMONIAC ET SES DERIVES